

## Inauguration de la salle de sport intercommunale Paulette Fouillet

Publié le 24/06/2019

<https://www.valleesduhautanjou.fr/news/inauguration-de-la-salle-de-sport-intercommunale-paulette-fouillet>



Le 12 juin 2018, la première pierre de la salle de sport intercommunale Paulette Fouillet était officiellement posée au 21, rue Henri et Robert de Cholet (Le Lion d'Angers). Le samedi 22 juin 2019 à 11h, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, en présence de Madame la Sous-préfète de Segré-en-Anjou-Bleu, du Conseil régional des Pays de la Loire, d'élus et de corps constitués du territoire, de partenaires techniques, sportifs et administratifs, et de personnalités locales, inaugurent cette nouvelle structure.

### **Un projet porté à l'échelle intercommunale pour encore plus de cohérence**

Dès 2014, l'ex-Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers a engagé des réflexions pour mieux répondre aux besoins de la pratique sportive sur le territoire, et notamment celle des collégiens. Face au déficit de surfaces couvertes sportives constaté pour les collèges au Lion d'Angers mais aussi à l'évolution démographique du territoire, le projet de construire une nouvelle salle de sports a rapidement émergé, répondant ainsi aux enjeux de la compétence « enfance, jeunesse et sport » de la Communauté de communes. Ce projet, porté à l'échelle intercommunale pour encore plus de cohérence, permettra au plus grand nombre d'accéder aux différentes pratiques dès la rentrée.

*« Dès 2014, l'ex-Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers avait engagé une réflexion pour mieux répondre aux besoins de la pratique sportive, notamment celle des collégiens dont le nombre a explosé en 10 ans, précise Etienne Glémot, Président de la*

Communauté de communes. *Aujourd'hui, ce projet finalisé dans le pur esprit de la responsabilité sociétale et de notre label LUCIE 26000, s'inscrit dans une démarche encore plus globale qui, après recensement des besoins, vise à conforter progressivement l'offre du territoire intercommunal agrandi pour permettre au plus grand nombre de jeunes d'accéder aux pratiques sportives.* »

Les objectifs suivants ont été définis :

- répondre aux besoins de pratique des collèges ;
- donner accès à un espace sportif pour les ALSH intercommunaux ;
- disposer d'un équipement permettant l'accueil de compétitions sportives de haut niveau ;
- répondre aux besoins croissants des associations sportives de la Communauté de communes ;
- proposer aux associations une salle modulable pouvant accueillir des événements non sportifs ;
- profiter de la création de cette nouvelle salle pour développer une nouvelle pratique sportive, l'escalade.

Pour mener à bien ce dossier structurant pour le territoire, un comité de pilotage a été mis en place et associé aux différentes phases de réflexions : recensement des besoins, esquisse et plans, fonctionnement et utilisation de la salle... Une équipe pluridisciplinaire, composée d'élus, de représentants d'utilisateurs, de représentants des établissements scolaires, a ainsi co-construit ce projet, sous la houlette de Dominique Haurillon, Vice-président délégué à l'enfance, la jeunesse et au sport, et de Daniel Chalet, Vice-président délégué aux bâtiment, ainsi que le programmiste Verifica.

La Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME) a également été associée pour apporter son expertise technique et faire un lien avec les pratiquants. Ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale qui, après recensement des besoins, vise à conforter progressivement l'offre du territoire intercommunal pour permettre au plus grand nombre de jeunes d'accéder aux pratiques sportives. Un premier programme d'installation de terrains multisports accessibles en libre-service a d'ailleurs été finalisé en 2017 (financé en partie par la Région Pays de la Loire). D'autres équipements de ce type seront déployés sur de nouvelles communes du territoire en 2019.

## **Un lieu d'implantation logique**

Le projet s'implante sur l'espace central, entre les salles omnisports existantes « Tilleuls » et « Mare-aux-Coqs » en connexion avec ces dernières, d'ouest en est. Le complexe sportif Lucien Mérignac s'est naturellement imposé comme le site pertinent pour concevoir ce nouvel équipement :

- intégration dans un espace sportif déjà conçu ;
- situation en coeur de ville à proximité immédiate des établissements scolaires et lieux d'accueil des enfants ;
- accès et stationnements déjà en place ;
- usage du site déjà intégré par les habitants du territoire et les usagers ;
- création de lien entre les différents équipements du complexe.

## **Un projet à destination du plus grand nombre**

Ce nouvel équipement adapté au territoire tiendra compte des besoins actuels et futurs des différents usagers et pourra recevoir, de par sa configuration, des publics divers et variés.

La salle de sports, composée d'un plateau sportif et d'un espace d'escalade pourra accueillir à minima deux disciplines en simultané. Le plateau sportif répondra aux réglementations sportives fédérales permettant notamment la pratique sportive d'un niveau régional.

L'espace escalade, de niveau départemental, renforcera le développement de la pratique, freiné actuellement par un usage exclusivement extérieur, et accompagnera ainsi la dynamique associative du territoire. Les gradins (530 places) ajouteront à l'équipement la possibilité de recevoir certaines manifestations sportives et culturelles, lui apportant une polyvalence indispensable à l'échelle intercommunale. Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, gérés par la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, jouiront d'un accès privilégié à la structure en disposant de créneaux réservés prioritaires (ils ne disposent pas tous actuellement d'un accès à un équipement sportif). Plus largement, ce sont les collèges (public et privé), les accueils de loisirs, les accueils jeunesse, les associations et les écoles (publique et privée) qui bénéficieront de nouveaux créneaux (manquants à ce jour) essentiels à leur développement.

*«C'est un équipement qui profitera bien à tout le territoire », confirment Daniel Chalet et Dominique Haurillon, Vice-présidents respectivement délégués à l'aménagement du territoire et au patrimoine bâti et à l'enfance, à la jeunesse et au sport. «Cette salle est la réalisation d'un ambitieux programme qui fournira aux collégiens du secteur du Lion d'Angers et aux sportifs du territoire un outil exceptionnel de pratique et d'organisation de manifestations en présence d'un public nombreux. Nous voyons donc arriver à son terme cette très belle réalisation qui bénéficiera à tout le territoire et complètera une offre sportive déjà très conséquente. »*

## **Caractéristiques techniques du projet**

Superficie : 2 348 m<sup>2</sup> de superficie Hauteur de la construction : 12 mètres Descriptif intérieur :

- un plateau sportif d'environ 1 100 m<sup>2</sup> (44x24 m) répondant aux réglementations sportives fédérales permettant notamment la pratique sportive d'un niveau régional ;
- un espace d'escalade d'environ 140 m<sup>2</sup> (mur de 12 mètres) ;
- un espace de convivialité d'environ 190 m<sup>2</sup>, qui pourra être utilisé également pour des activités annexes (par exemple tennis de table loisirs) ;
- gradin de 530 places ;
- vestiaires (4 de 20 personnes pour les compétiteurs, 2 pour les arbitres) ;
- infirmerie ;
- sanitaires ;
- zones de rangement de matériel sportif ;
- possibilité de faire communiquer, ponctuellement et selon les manifestations, la salle avec la salle de sports des Tilleuls et la salle de sports de la Mare-aux-Coqs

## **Plan de financement du projet**

Coût global estimatif : 2 600 000 € HT Subvention prévisionnelles : 1 756 397 € HT Dont Subvention État (FSIL) : 675 000 € Dont Subvention État (DSIL) : 469 397 € Reste à charge estimé CCVHA : 843 603 € HT Dont Subvention Région (CTR 2020) : 600 000 € Dont Subvention FFME : 12 000 €

## **Pourquoi ce nom ?**

La nouvelle salle de sport intercommunale porte le nom de Paulette Fouillet. 8<sup>e</sup> dan de judo et membre de la première équipe de France féminine, cette grande judokate fut parmi les pionnières du judo féminin français. Originnaire du Segréen, Paulette Fouillet (1950-2015) résidait à Chambellay, commune membre de la Communauté de communes, et a continuellement oeuvré pour le territoire en s'impliquant dans les clubs de judo locaux ; mais également en s'engageant en tant qu'adjointe au Maire de Chambellay (2008-2014) et en tant que Conseillère communautaire.